

**ORDONNANCE DE POLICE  
INTERDICTION DE STATIONNER RUE DE SPA.**

Le Collège communal,

Considérant que l'affluence du public lors de certaines épreuves au Circuit de Spa-Francorchamps provoque un engorgement de la circulation au centre de Francorchamps;  
Attendu qu'il y a lieu de maintenir la possibilité de parking à hauteur des commerces;  
Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière;  
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,  
Vu la Loi communale,  
Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,  
A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1.

Le stationnement sera interdit et l'arrêt limité à 15 minutes rue de Spa du n°156a au n°137 sur le côté droit de la chaussée dans le sens Spa – centre de Francorchamps, de 07 h.00 à 18 h.00 aux dates suivantes :

9, 10 & 11 mai 2024	à l'occasion de l'épreuve	WEC 6 hours of Spa-Francorchamps
17, 18 & 19 mai 2024		Spa Classic
31 mai, 1 <sup>er</sup> & 2 juin 2024		Spa Euro Race
7 & 8 juin 2024		8 h. Spa motos
16 juin 2024		Spa Italia
28, 29 & 30 juin 2024		Total 24 Hours of Spa
5, 6 & 7 juillet 2024		25 h. VW Fun Cup
23, 24 & 25 août 2024		ELMS 4 hours
26, 27 & 28 septembre 2024		Spa Six Hours
12 & 13 octobre 2024		Racing Festival

Article 2.

Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 3.

Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police fédérale, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 25.03.2024.

La Directrice générale,

S. LAKAILLE.

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE.